

25 - COMMENT REGULARISER DES DONNEES DE E-REPORTING QUI N'ONT PAS PU ÊTRE TRANSMISES IMMEDIATEMENT ?

La régularisation doit permettre de transmettre les données attendues sans créer d'incohérence dans les systèmes de l'entreprise, de la plateforme ou de l'administration.

L'entreprise doit d'abord identifier précisément le périmètre concerné : période, opérations, clients, montants, TVA, données de paiement le cas échéant. Elle doit ensuite vérifier si les données manquantes peuvent être transmises directement, ou si une correction préalable est nécessaire.

La régularisation doit être faite avec méthode. Il ne s'agit pas de transmettre en masse des données non contrôlées pour rattraper un retard. Il faut s'assurer que les données régularisées correspondent bien aux opérations réalisées et qu'elles ne conduisent pas à des doublons ou à des incohérences.

En pratique, l'entreprise doit recenser les opérations non transmises ou mal transmises, vérifier les données à reprendre, distinguer les données absentes des données erronées, puis transmettre ou corriger les données concernées selon les modalités prévues par sa plateforme. Elle conserve la trace de la régularisation et rapproche les données régularisées avec les factures, les encaissements et les écritures comptables.

Lorsque la difficulté porte sur un volume important ou sur plusieurs périodes, l'entreprise doit se rapprocher de sa plateforme ou de son prestataire afin de définir une méthode de reprise fiable et traçable.